

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 21 Mai 2026

--- L'an deux mille vingt-six le vingt-un Mai à 18 heures 15 le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente de BEVONS, sous la présidence de Brice CHADEBEC, Président.

Membres en exercice : 27
Titulaires présents :25
Suppléants présents : ...1
Pouvoirs : 1
Votants :27

Date de la convocation : 13 Mai 2026

Membres présents : René AVINENS, Xavier BOISSONNET, Philippe BOTALLA, Brice CHADEBEC, Alain COSTE, Frédéric DRAC, Sophie DUPARCHY, Aurélie DURAND, Angélique EULOGE, Regis FELICETTI, Geneviève FONTIN, Claude GUERINI, Patrick HEYRIES, Marc HUSER, Philippe IZOARD, Kerouan LEROUX, Dominique LOPEZ, Jean-Philippe MARTINOD, Nathalie NICOLINO, Alix PERRIN, Antoine POLATOUCHE, Alexandra PUT, Farid RAHMOUN, Didier ROUIT, Éric TEDESCHI, Pierre-Yves VADOT.

DCC N° 35/2026

Absents excusés : Alain MORNET (pouvoir à René AVINENS).

Secrétaire de séance : Frédéric DRAC

OBJET : DESIGNATION ELUS COMITE NATIONAL ACTION SOCIALE

--- Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de sa politique sociale auprès de son personnel, la communauté de communes adhère au Comité national d'action sociale (CNAS).

--- Il y a donc lieu de procéder à la désignation de deux représentants : un élu et un agent.

--- Monsieur le Président précise que le vote doit se faire à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité de l'organe délibérant. Il sollicite donc l'avis de l'assemblée sur les modalités du vote.

À l'unanimité, le conseil décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des élus se portent candidats.

--- Après en avoir délibéré à la majorité (6 abstentions), le conseil communautaire :

- **DÉSIGNE**, les représentants suivants :
 - Monsieur CHADEBEC, collègue des élus,
 - Madame FLANDIN, collègue des agents.

----- Fait et délibéré à BEVONS, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
B. CHADEBEC

Le secrétaire de séance,
F.DRAC